

# Règlement spécifique à l'évènement Anniversaire à l'Odyssée

Ce présent règlement vient s'ajouter au règlement intérieur de l'espace aquatique de l'odyssée.

Votre accès est réglementé par les conditions sanitaires en vigueur au moment de votre réservation.

## Description de la formule

La formule de base est proposée pour un groupe de 6 enfants et 1 adulte accompagnant. La présence d'une personne majeure accompagnant le groupe est obligatoire.

Pour tout enfant supplémentaire un tarif de 7,50€ par individu sera appliqué.

Il est possible d'ajouter un accompagnant adulte à la formule de base sur demande. Le tarif d'une entrée adulte sera alors appliqué, soit en abonnement, soit en entrée unitaire si la personne n'en dispose pas.

## Réservation

Le présent document devra être déposé dûment rempli et signé, accompagné du règlement à l'accueil du centre aquatique, au plus tard le lundi qui précède l'évènement. Si le règlement n'est pas effectué dans les temps impartis, la réservation ne pourra être prise en compte. En cas de demandes multiples pour une même date, le premier dossier complet déposé sera prioritaire.

Le nombre d'enfants présent à l'évènement devra être précisé lors de la réservation. En cas d'absence d'un ou plusieurs participants, aucun remboursement ne pourra être effectué.

En cas de règlement par chèque, il devra être adressé à l'ordre du Trésor Public.

## Annulation

En cas d'annulation de notre part pour des raisons techniques, d'hygiène et de sécurité, une proposition de report ou de remboursement pourra être effectuée.

En cas d'annulation de votre fait, aucun remboursement ne pourra être effectué.

## Droit à l'image

Lors de l'évènement l'adulte accompagnant sera en droit de prendre des photos et vidéos. Il devra cependant ne prendre que le groupe anniversaire et cela lors de l'activité encadrée de 14h15 à 15h00. Pour le restant de l'évènement les appareils photos et appareils de vidéos devront être rangés afin de ne pas déroger au règlement intérieur sur le droit à l'image des personnes présentes dans l'établissement.

## Déroulement de l'évènement

On peut distinguer 3 phases lors de l'évènement.

- Activité et Jeux encadrés par un maître-nageur.
- Accès libre aux espaces de baignade, dans lesquels les règles de « baignade publique » s'appliquent, conformément au règlement intérieur. En outre, une zone privative du bassin est réservée au groupe anniversaire.
- Goûter offert, comprenant 2 pichets de boissons, un gâteau au choix ainsi que des bonbons. Accès à la zone de goûter privative à partir de 16h00. L'espace sera disponible jusqu'à 17h30. Une fois que le groupe aura quitté les bassins pour rejoindre la zone de goûter, il ne pourra plus revenir en zone de baignade. La famille peut, si elle le souhaite, apporter des gâteaux, boissons et bonbons supplémentaires, à sa charge.

Le \_\_\_\_\_ à  
Signature du parent organisateur